



Motion

Généralisons le 30 km/h dans les zones résidentielles

Le souhait d'une mobilité plus sûre, plus douce et plus durable ne cesse de croître ces dernières années. Les enjeux quant à une meilleure gestion du trafic routier sont devenus multiples.

Sécurité routière : près des deux tiers des accidents graves de la route se produisent à l'intérieur des localités. Les personnes les plus menacées sont les piétones et les cyclistes, les enfants et les aînés. Sur 10 personnes renversées, 9 survivent après une collision provoquée par un véhicule à 30 km/h. Ce nombre chute à 3 si le véhicule roule à 50 km/h.

Lutter contre le bruit : le bruit rend malade, en particulier dans les villes. La croissance de la mobilité et la densification de l'habitat aggraveront le problème des nuisances sonores ces prochaines années. En parallèle, le besoin de calme et de repos grandit. Les nuisances sonores comme le bruit routier peuvent porter atteinte au bien-être psychique et physique. Une vitesse à 30 km/h plutôt que 50 km/h diminue le bruit de 3 décibels. Cela correspond à la perception d'une réduction du bruit de moitié.

Mobilité : A l'avenir, le besoin d'agir pour gérer/maîtriser la mobilité dans les localités va augmenter puisque le trafic augmente tout comme la micro-mobilité (entendons ici vélos, trottinettes, etc.). Le 30 km/h améliore la fluidité du trafic et accroît l'efficacité en terme de partage de la chaussée.

Climatique : nos habitudes en matière de mobilité nous tiennent loin des objectifs de protection du climat. Le potentiel d'abandon de la voiture au profit de moyens de transport non ou moins nuisibles au climat (transfert modal vers la mobilité douce et les transports publics) reste important dans les localités. Une circulation non homogène et souvent par à-coups, résultant de la limitation de vitesse à 50 km/h, se traduit par une hausse des émissions de CO₂. Une vitesse à 30 km/h fluidifie le trafic et limite ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

Qualité de vie : La généralisation du 50 km/h donne une position dominante au trafic motorisé. Avec une vitesse à 30 km/h séjourner dans l'espace public devient agréable – notamment dans les quartiers résidentiels.

Santé : une activité physique régulière réduit le risque de maladies et est important pour notre santé physique et psychique. Une prédominance d'une vitesse à 30 km/h favorise l'activité physique, puisque les moyens de transport « bons pour la santé » (notamment la marche et le vélo) deviennent plus attractifs.

Delémont mue, doit continuer d'être attractive et offrir la meilleure qualité de vie possible à sa population. En ce sens, la présente motion demande que le « 30 km/h » soit instauré dans les zones résidentielles, sur la base du Plan directeur des déplacements (fig. 40) adopté par le Conseil communal en février 2017, et que le Conseil communal entreprenne dans les plus brefs délais les procédures nécessaires à la réalisation de cette mesure.

Delémont, le 27 septembre 2021

Pour le groupe socialiste,
Maël Bourquard